


Délibération du conseil municipal du 04 mars 2026 n°D2026_18

Publiée sur le site internet de la commune le : 10 mars 2026

MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2026

Présents : 16

Quorum atteint

Absents : 3 dont 1 absente : BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PEPIN Nathalie

Votants : 17

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis		X						

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément à l'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rapporté la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour l'exercice 2026. Cette note est jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2026 concernant le budget principal présenté comme suit :

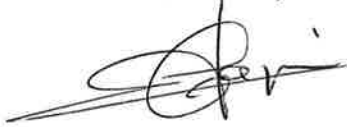
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 124 264,48 €	3 124 264,48 €
Section d'investissement	3 466 918,76 € (dont 287 847,55 € en reste à réaliser)	3 466 918,76 € (dont 268 120,75 € en reste à réaliser)
TOTAL	6 591 183,24 €	6 591 183,24 €

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 19 février 2026 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté et arrêté ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*